Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260325-2026_025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 20/03/2026

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 16 Votants : 18

A l'unanimité
Pour : 18 Contres : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 20 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. SINOQUET Vincent , Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme SABATIER Nathalie, M.KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie.

Excusés avec procuration : M. QUIDELLEUR Noa donne pouvoir à Mme GODEFROY Nathalie, M. BROSSAIS Daniel donne pouvoir à M. SINOQUET Vincent

Excusé sans procuration : Mme NONQUE Céline

Secrétaire de séance : M. SORRE Bertrand

Réf	2026-025

Objet de la délibération : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Considérant que le nombre d'adjoint maximum est fixé à 5.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ,

- **DECIDE** De fixer à 4 le nombre des adjoints de la commune de Saint-Didier.

pour : 18 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
M. SINOQUET Vincent

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. SORRE Bertrand

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260325-2026_025-DE